



VIGNEULLES INFOS

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2018

Tél : 03.83.75.85.08

email : mairie.vigneulles@gmail.com
Site Internet : www.vigneulles.mairie54.fr

Directeur de publication : Philippe DANIEL



La place en 1939 – Carte Postale

EDITO

La porte de l'année 2017 vient de se refermer. Une année riche en événements:

- nationaux avec une élection présidentielle inattendue,
- territoriale avec la naissance de la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) et pour notre village l'aboutissement d'un projet lancé au début de ce mandat: l'aménagement de la place du GL42 qui est

dans la lignée de ce que souhaite votre équipe municipale pour l'ensemble du village à plus ou moins long terme.

Ces travaux participent à l'embellissement de notre commune avec la mise en valeur du monument, symbole d'une période tragique de notre village. Nous espérons que cette réalisation répond à vos attentes. Notre objectif est de rendre Vigneulles le plus agréable possible, pour vous bien sûr mais aussi pour ceux qui le découvrent.

Votre conseil municipal définira ses priorités pour 2018 entre la mise en accessibilité de la mairie, des salles communales, la 2ème tranche de travaux de la place, la voirie...

J'aurais aimé vous annoncer, comme je l'ai fait à 20 communes sur les 37 de notre Communauté de Communes, l'arrivée du fil magique Haut Débit -la fibre dans vos foyers dès la fin de l'été 2018. Mais malheureusement, il nous faudra encore patienter. J'ai bon espoir pour 2019. Vigneulles sera enfin connecté à ce fil magique tant attendu par nous tous. Gardons confiance.

L'équipe municipale et moi-même vous présentons ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, tous nos vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année 2018.

Philippe DANIEL
Le Maire

FINANCES COMMUNALES

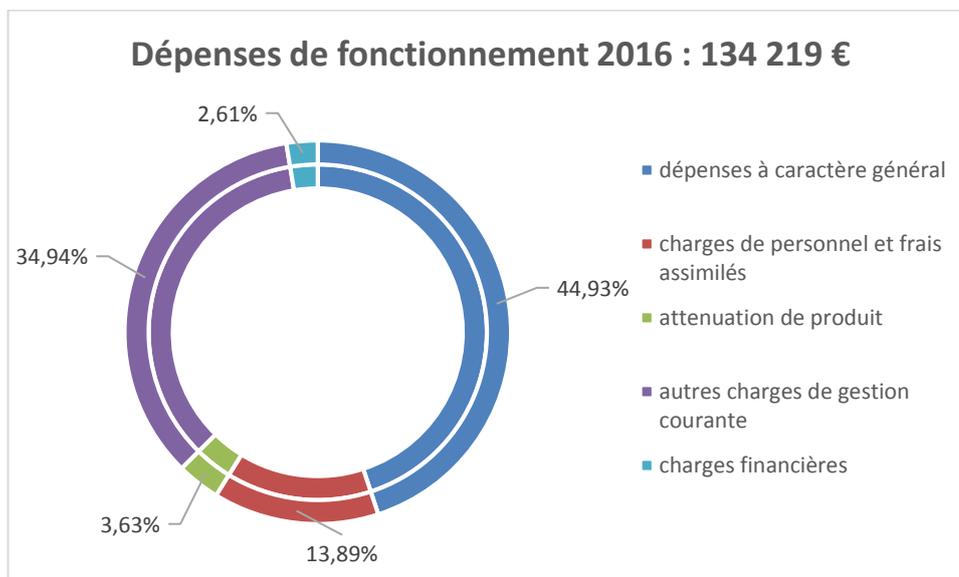
Les comptes administratifs représentent les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année, par opposition au budget, qui n'est qu'une prévision. Ci-dessous, vous trouverez les comptes administratifs de l'année 2016 (budget général + assainissement)

Les montants sont arrondis à l'euro près.

Budget général – Compte administratif 2016

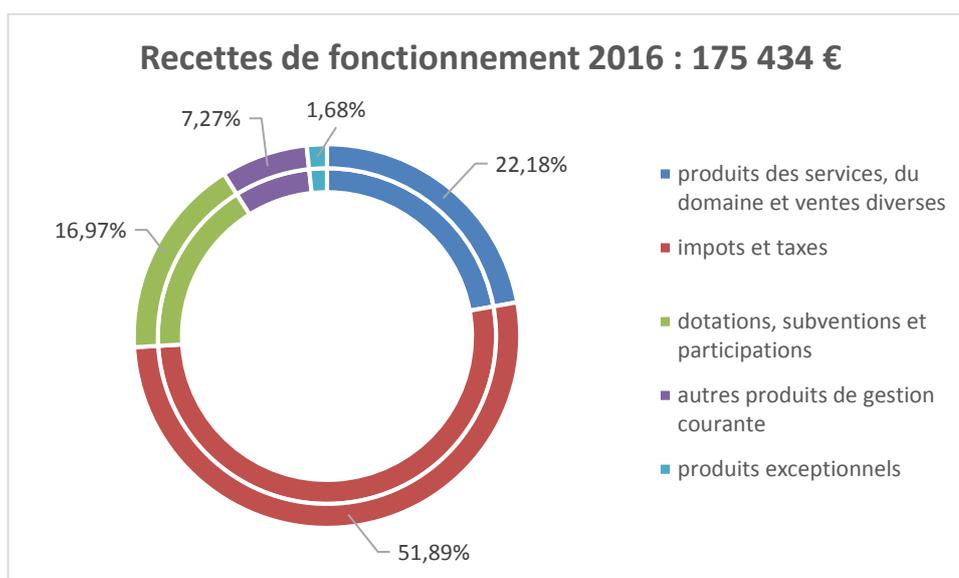
Résultat de la section de fonctionnement

- En 2016, **les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 134 219 €** contre 135 927 € en 2015, elles sont réparties comme suit :



Les charges courantes de fonctionnement restent stables.

- **Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 175 434 € en 2016** contre 182 020 € en 2015, elles sont réparties comme suit :



Les recettes de fonctionnement ont baissé d'environ 3.6 % par rapport à 2015. Cette diminution correspond essentiellement à la baisse de la dotation forfaitaire pour la contribution des communes au redressement des finances publiques.

Le résultat 2016 de la section de fonctionnement est un excédent de 41 215 €, l'excédent cumulé est de 181 049 €.

Résultat de la section d'investissement 2016 :

dépenses	montant €
POS/PLU	5 647,00
Achat de terrain	2 119,00
second columbarium	9 936,00
etude aménagement place GL42	6 601,00
matériel communal	1 535,00
volets roulants	3 240,00
isolation bâtiment Ecole	34 170,00
voirie	39 742,00
remboursement d'emprunts	18 674,00
total des dépenses d'investissement	121 664,00

recettes	montant €
subventions reçues	18 198,00
FCTVA sur investissement 2015	6 589,00
Taxe d'aménagement	3 913,00
excédent de fonctionnement capitalisé	121 787,00
total des recettes d'investissement	150 487,00

Le résultat de la section d'investissement 2016 est un excédent de 28 821 € complété :

- du déficit d'exécution reporté de 2015 de 29 855 €
- des restes à réaliser : 54 298 € en dépenses (travaux d'aménagement de la place du GL42 : 40 000 €, 5 300 € pour le PLU, 3 998 € pour l'étude d'aménagement de la place du GL42 et 5 000 € pour les travaux place de la Fontaine) + 18 436 € en recettes (subventions)

Le déficit global cumulé est donc de 36 896 €.

Affectation du résultat 2016 dans le budget 2017 :

Au budget 2017, l'excédent de fonctionnement cumulé de 181 049 € a été affecté en partie au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le déficit global cumulé de la section d'investissement, soit 36 896 €. Le solde a été reporté en excédent de fonctionnement.

Les comptes administratifs 2017 n'étant pas encore finalisés et validés au moment de la mise en impression de ce bulletin, nous les incorporerons dans la prochaine édition.

Assainissement - Compte administratif 2016

Le service d'assainissement n'entre pas dans le budget principal de la collectivité.

EXPLOITATION

dépenses		recettes	
Dépenses	9 549 €	Excédent d'exploitation reporté	15 993 €
		Recettes	473 €
		Redevances	17 964 €
TOTAL	9 549 €	TOTAL	34 430 €

INVESTISSEMENT

dépenses		recettes	
déficit d'investissement reporté	45 849 €		
Remboursement capital emprunt	7 419 €	subventions	34 684 €
Travaux d'assainissement	2 900 €		
Opérations d'ordre	460 €	Opérations d'ordre	2 388 €
TOTAL	56 628 €	TOTAL	37 072 €

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le processus de révision du POS vient d'aboutir. Réuni le 14 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le projet de PLU.

Depuis la deuxième réunion publique du 4 novembre 2016 (voir Vigneulles Infos de janvier 2017), les ultimes étapes de ce long processus ont été les suivantes :

- Exposition publique du projet du 28 janvier au 18 février 2017,
- Délibération du 24 février 2017 prenant acte du bilan de la concertation
- Délibération du 24 février 2017 arrêtant le projet de PLU,
- Communication du projet de PLU aux personnes publiques associées (PPA) pour avis (fin de l'hiver 2017),
- Retour des avis des PPA (fin du printemps 2017),

- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique pris le 15 juillet 2017,
- Déroulement de l'enquête publique du samedi 12 août au lundi 16 septembre 2017,
- Réception du rapport du commissaire-enquêteur à la mi-octobre 2017,
- Finalisation par le bureau d'études des pièces constitutives du projet de PLU arrêté, puis transmission à la commune (novembre 2017),
- Mise à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de 2017 de l'approbation du projet de PLU arrêté (début décembre).

Le groupe de travail formé il y a plus de trois ans a dû se réunir à vingt-neuf reprises pour préparer cette révision. Il a été systématiquement accompagné dans cette tâche par M. Seidel, délégué par le service Aménagement Foncier et Urbanisme du conseil départemental. L'élaboration technique et la conduite du projet ont été assurées sans discontinuer par Mme Paré, architecte-urbaniste du bureau d'Espaces et Territoires.

Vous pourrez retrouver l'ensemble du PLU sur notre site internet : <http://www.vigneulles.mairie54.fr/> dans quelques semaines. Le PLU est d'ores et déjà consultable en mairie.

TRAVAUX REALISES

1) Place Groupe Lorraine 42 – Rue des Chèvres

Le conseil municipal, avec le concours du cabinet Houillon, a travaillé sur la réflexion de l'aménagement de la place. Un appel d'offres a alors été lancé pour effectuer la première tranche des travaux.

L'entreprise THIRIET a remporté cet appel avec une proposition à 135 000 €. Les travaux ont commencé au printemps 2017.

Ces travaux ont été précédés d'une étude géotechnique, de l'installation de gaines pour le passage de la fibre optique pour un montant de 13 760 € HT.

Comme vous avez pu le constater, la place s'est agrandie, la rue des Chèvres est devenue en sens unique sens montant et la partie située devant le monument et sur sa droite est devenue piétonne.

Les trottoirs de la rue des Chèvres ont été intégralement réaménagés et l'enrobé refait pour un montant de 23 501 € HT.

Le montant des subventions perçues pour ces travaux s'élève à 43 436 €.

Quelques menus travaux restent à effectuer : installation de plots et crépi du mur du côté des maisons pour cette première tranche.



2) Eclairage public, lotissement du Chétry

Par délibération en date du 24 février 2017, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Pariset pour un montant de 13 650 € HT. De nouveaux lampadaires LED ont été installés.

3) Travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite

L'entreprise Thiriet a effectué des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite au cimetière ainsi qu'à l'aire de loisirs pour un montant global de 10 386 € HT.

4) Fleurissement du village

Le montant du fleurissement du village (massifs et jardinières) s'élève à 1 238,11 € HT.

5) Acquisition de terrain autour de l'étang des Sables

Le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 20 octobre 2017, d'acquérir des parcelles d'une surface totale d'1,48 hectare au lieu-dit « Les Noires Terres », terrains situés sur la commune de Rosières-aux-Salines qui constituent le pourtour de l'étang des Sables. Le montant de cet achat s'élève à 4 466 € HT.

La commune souhaiterait obtenir la maîtrise foncière totale de cet étang pour pouvoir en aménager le pourtour.

6) Aménagement du cimetière

Plusieurs concessions ont été relevées au cimetière. Par ailleurs, la tombe du chanoine Dossmann a été restaurée, il a été prêtre de la paroisse de Vigneulles de 1878 à 1936 (58 ans).

L'entreprise Cochinaire a été retenue pour effectuer ces travaux qui s'élèvent à 8 920 € HT.

7) Achat d'un radar pédagogique

La mairie a fait l'acquisition d'un radar pédagogique, subventionnée en partie par le biais des amendes de police, et l'a installé dans la Grand-Rue, dans le sens descendant, depuis début octobre 2017. Il pourra aussi être déplacé et positionné à l'entrée du village, sens montant. L'objectif premier est évidemment d'inciter les conducteurs à prendre conscience de leur vitesse et à lever le pied lors de la traversée du village. De nombreux habitants se plaignent des vitesses excessives qu'ils peuvent constater.

Ce nouveau type de radar permet de délivrer de multiples résultats statistiques :

- Tout d'abord, un flux d'environ 200 véhicules par jour dans les deux sens.
- Entre le 5 octobre et le 20 novembre 2017, 17 % des usagers ont roulé à plus de 50 km/h en sens descendant avec une vitesse maximale enregistrée à 89 km/h (en plein après-midi) alors que 25 % des conducteurs sont à plus de 50 km/h en montant vers Saffais (car il « prend » dans les 2 sens !) et,

tenez-vous bien, avec une vitesse maximale de 103 km/h enregistrée un samedi à 13h30... (pour information, un dépassement de vitesse autorisée supérieur à 50 km/h, c'est 1500 € d'amende et retrait de 6 points si la gendarmerie constate l'infraction !)

- Sur la période du 21 novembre au 3 décembre 2017, 15 % des usagers roulaient encore au-dessus de 50 km/h avec néanmoins une vitesse maximale de 87 km/h en sens descendant. Les automobilistes sont encore moins raisonnables en partant vers Saffais : 25 % dépassent 50 km/h.

Ce type de radar donne des renseignements très précis qui ne peuvent nous laisser indifférents et doivent nous amener à adopter une conduite raisonnable et maîtrisée dans la traversée d'agglomération. Est-on capable d'anticiper l'apparition soudaine d'un enfant sur la chaussée en roulant à plus de 80 km/h ? (il est à noter, en effet, que tous les excès de vitesse enregistrés ont lieu en pleine journée)

Et si ce super radar était capable d'enregistrer l'immatriculation des contrevenants !

PROJETS 2018

Le conseil municipal devra lors de son débat d'orientation budgétaire se prononcer sur les futurs travaux à réaliser :

- Aménagement de la place Groupe Lorraine 42 – 2^{ème} tranche,
- Mise en accessibilité de la mairie et des différentes salles communales,
- Achat de jeux pour l'aire de loisirs,
- Achat de terrains,
- Rénovation de la partie communale de la Grand-Rue,
- Réflexion sur la nouvelle zone à urbaniser (cf PLU).

MANIFESTATIONS

Manifestations communales

1) Repas des Aînés

Comme chaque année, les séniors se sont réunis autour d'un repas organisé par le centre communal d'action sociale début janvier 2017 où joie et bonheur étaient au rendez-vous.



2) Soirée Théâtre

Les Z'accroscènes nous ont emmenés pour la deuxième fois au restaurant avec leur spectacle « 2^{ème} service ».

« Le Tord-Boyaux » a accueilli dans son établissement des âmes en peine, des familles aux sous-entendus problématiques et a été l'endroit idéal pour les rencontres. Le public, venu en nombre, a ri et applaudi pendant plus d'une heure.

A l'issue du spectacle, un repas sous forme de buffet, a été dressé. Cette soirée unique permet de passer un moment agréable entre habitants de Vigneulles et personnes extérieures. Gratuité pour les Vigneullois et participation de 15 € pour les extérieurs.



3) Jardin communal

Cette année, un groupe de bénévoles s'est créé et a invité les habitants à se retrouver au jardin communal pour la plantation, l'entretien et la récolte. Nous remercions ces personnes qui permettent de donner de la dynamique à notre village. N'hésitez pas à venir les rejoindre en 2018 ou à contribuer de manière personnelle à l'entretien de notre « fleur ». Nous rappelons que les fruits et légumes peuvent être ramassés par tous les habitants. Et pour ceux qui cuisinent, vous y trouverez de nombreuses herbes aromatiques !



4) Gospel Mississippi à l'église

Elise, soliste, a entraîné l'ensemble vocal du groupe Gospel Mississippi en présence d'un public venu nombreux écouter les chants mélodieux dans notre église au mois d'octobre 2017.



5) Spectacle de Noël

Comme chaque année, la municipalité a organisé un spectacle pour fêter Noël. A l'honneur cette année, une représentation sur le thème de l'écologie, de l'eau, des déchets. Les enfants produisaient de l'électricité en pédalant au rythme des guitares. A l'issue du spectacle, le Père Noël est arrivé et a remis des chocolats

aux enfants. Les aînés présents qui n'ont pas choisi la sortie ont reçu leur colis. Tout le monde s'est ensuite réuni pour le pot de l'amitié et a pu échanger dans une ambiance conviviale. Nous remercions les personnes ayant confectionné des gâteaux. Nous vous rappelons que ce spectacle est entièrement gratuit et ouvert à tous.



Manifestations des associations

1. Manifestations de l'ASLCV

Durant cette année 2017, l'ASLCV, qui fêtera ses 40 ans en 2018, a proposé de nombreuses manifestations aux habitants de notre village.

L'année a commencé par un loto où environ 80 participants se sont donné rendez-vous. Les lots proposés ont fait le bonheur des petits et des grands.

Ensuite, les beaux jours sont arrivés, l'ASLCV a alors organisé une chasse aux œufs. Il faisait si chaud que les chocolats pourtant installés à la dernière minute, ont failli

fondre.



La fête de l'été a elle aussi été organisée sous le soleil, seulement il y avait également du vent. Lors de l'installation, tous les chapiteaux se sont envolés avant que l'on ne les maintienne avec des bottes de paille, eh oui, ici on est à la campagne ! Cela n'a pas empêché la présence de nombreuses personnes. Cette fête fut agrémentée d'un spectacle autour du feu effectué par une performeuse. Au menu, poulet-frites, jambonneau-frites ou les traditionnelles saucisses proposées par l'association. La musique a entraîné les participants sur la piste et le traditionnel feu de la Saint-Jean a été allumé.



Le 31 octobre 2017, l'association a donné rendez-vous aux enfants pour fêter Halloween.



Au cours de l'automne, des ateliers récréatifs ont été proposés aux enfants chaque mercredi. Pendant ces ateliers, les enfants ont pu créer avec l'aide de plus grands, les décors que vous avez trouvés exposés dans le village.



Et pour finir l'année, Saint Nicolas et le Père Fouettard ont rendu visite aux enfants. Ils se sont ensuite rendus à la salle d'Ecole pour un goûter pendant lequel Saint Nicolas a pu raconter sa légende.



L'ASLCV a besoin d'idées nouvelles. Si vous souhaitez venir rejoindre l'association, n'hésitez pas à la contacter et à venir à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

2. Manifestations de l'association des Vignerons

Voilà déjà 7 ans que l'association a vu le jour et les vignerons en sont à leur 4^{ème} cuvée. Cette année, la météo a été très favorable pour la vigne avec notamment un ensoleillement généreux et peu de précipitations. Certes, de nombreux vignobles ont subi les affres du gel ou de la grêle mais St Vincent a veillé à protéger notre petite vigne ! Les vendanges ont été précoces et se sont déroulées dans une atmosphère quasi estivale. Elles ont réuni un groupe d'une vingtaine d'adhérents et tout s'est passé dans une très bonne ambiance. Ils ont vendangé le même jour l'auxerrois et le pinot noir, ce qui a permis de mettre en cuve environ un hectolitre de chaque cépage.



Au mois de novembre 2017, a été fêté le Beaujolais Nouveau autour de quelques assiettes de charcuterie et de fromage, avec un groupe de quatre musiciennes qui a su mettre une belle ambiance tout au long de la soirée. Le public avait répondu moins nombreux à cette invitation mais du coup, les danseurs ont trouvé davantage de place pour exercer leur talent.



Avec l'arrivée de décembre 2017, a été organisé le salon des vins et des produits du terroir à la salle du Pressoir. Le bilan est toujours aussi satisfaisant avec 14 exposants présents et le passage d'environ 250 à 300 visiteurs. Pour cette troisième édition, de nouveaux participants ont été accueillis : fromages, charcuteries, micro-brasserie et... champagne, très prisé à l'approche des fêtes de fin d'année.



Maintenant, ils vont laisser le vin se bonifier durant l'hiver et rendez-vous est pris pour la taille de la vigne en mars 2018. Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre les vigneronns au clos, situé derrière la mairie, où ils seront très heureux de vous accueillir.



« LORRAINE PAR NATURE » TEDDY BRACARD

Vous avez sans doute vu la cabane située près de l'étang des Sables, c'est un des refuges de Teddy Bracard.

Petite présentation pour ceux qui ne connaissent pas Teddy : Teddy est le petit-fils de Thérèse Grandcler, habitant au 31 Grand-Rue de notre village. Teddy sillonne nos campagnes depuis son plus jeune âge pour photographier les animaux sauvages. Sa passion a guidé son parcours professionnel, ce qui lui a permis de publier son premier livre « Lorraine par Nature » à l'âge de 23 ans.

Ce livre de 160 pages décline, au fil des saisons, des photos animalières, toutes plus belles les unes que les autres. Teddy a édité lui-même cet ouvrage et a dû faire un choix de photographies, le principal critère retenu étant la qualité de l'image. Teddy souhaitait également publier certaines photographies ayant marqué son parcours professionnel.

De plus, il nous fait l'honneur d'illustrer la couverture de son livre par un cliché pris sur notre territoire, celui d'une huppe fasciée.

Pour les personnes désireuses de l'acheter, vous pouvez commander ce livre sur le site lorraineparnature.com ou vous déplacer en mairie afin d'effectuer une commande groupée pour les personnes qui ne possèdent pas Internet. Le prix est fixé à 39 euros.



VOS VOISINS, D'UN PEU PLUS PRES

Pour ce neuvième rendez-vous, nous avons été à la rencontre de Guy Lamboulé, au 3 Grand-Rue.

Guy est né le 30 septembre 1930 à Xermaménil. Il est l'aîné d'une fratrie de 3 enfants (un frère et une sœur). Orphelin de père à l'âge de 11 ans, il se retrouve avec des responsabilités et beaucoup de chagrin. Il faut aider à la gestion de l'exploitation familiale, s'occuper de son frère âgé de 10 ans et de sa sœur âgée de 7 ans car sa maman souffrante suite au décès de son époux ne peut assurer son rôle durant deux ans.

A seize ans, il va travailler à l'entreprise Deltour pendant 4 ans à Martin Bois, où il effectue le transport des grumes à l'aide de chevaux ainsi que le chargement sur des camions américains type GMC. Ses journées commencent à 7h00 et se finissent à 19h30, le travail était très physique, il aimait ce travail qui faisait vivre sa famille.

Guy a vécu les durs moments de la guerre 39-45 : « Ce n'était pas facile... » Sa grand-mère vivait à Vigneulles au 10 place du Groupe Lorraine 42. Dans cette maison est née en 1899 la maman de Guy : Geneviève Thiel. Elle décède en 1989 à l'âge de 90 ans. Puis la maison fut vendue à M. Munier le père de Mme Annette qui vit toujours à Vigneulles. Puis la maison fut de nouveau vendue et revendue... Tout ceci pour vous dire qu'actuellement les nouveaux propriétaires de cette maison sont Jérôme Lamboulé (arrière-petit fils de Geneviève Thiel), Stéphanie Thomassin et leurs deux enfants Charlotte et Louis. C'est le hasard de la vie. A 20 ans, il rencontre Paulette Genay à la fête de Mont-sur-Meurthe qu'il épouse l'année suivante en 1951. Il reprend la ferme de ses beaux-parents située à Vigneulles avec son épouse où il y avait 4 vaches, des génisses, 3 chevaux, poules, cochons, canards, lapins. Le travail s'effectuait manuellement. En 1952, M. Paul GENAY, son beau-père, décède. Il était originaire de Vigneulles et maire de cette commune. De nouvelles élections s'en sont suivies et Guy entre alors au conseil municipal. S'en suivent 4 mandats avec à la tête du conseil : M. Alphonse Payen, puis M. Charles Daniel.

Guy était également pompier bénévole pendant une dizaine d'années, que de souvenirs et les repas festifs de la Sainte-Barbe.

En 1953, Guy et Paulette ont eu la joie d'avoir une fille, Edith, puis un fils, Serge en 1956.

En 1971, Paulette et Guy eurent la douleur de perdre tragiquement leur fille Edith, dans un accident de la route.

En 1976, n'ayant plus assez de place au centre du village, ils décident d'installer leur

ferme en bas du village, ils construisent leur maison et un premier hangar, petit à petit l'oiseau fait son nid. C'est cette année-là que Guy part travailler 1 mois dans une exploitation agricole, dans la Marne. C'est l'année de sécheresse, il fallait subvenir au besoin de fourrage pour sa propre exploitation. En 1980 Guy nous confie : « J'ai eu de gros problèmes, que je ne veux pas renouveler, ils m'ont traumatisé ».

Aujourd'hui, il a cédé son exploitation à son fils Serge, elle compte 400 bêtes alors qu'elle n'en comptait que 17 en 1952. Guy a toujours voulu agrandir son exploitation. Il était l'un des premiers à acheter un tracteur en 1953, une grande remorque plus tard et certains disaient qu'il était « fou ». Il s'est toujours équipé de nouveaux matériels et s'intéressait au progrès du matériel agricole. Les concessionnaires de matériel agricole venaient fréquemment chez lui pour présenter les nouveautés technologiques aux acheteurs potentiels. Emprunt après emprunt, il s'équipe. Guy a vu les progrès considérables du milieu agricole.

Guy aime le contact. Il a travaillé aussi longtemps qu'il le pouvait à la ferme. Il aime aller voir l'exploitation agricole, c'est sa vie. Il parle des parties de cartes au café de Barbonville, après la messe, jusqu'à sa fermeture dans les années, du café de la « Mère Jacquot » à Vigneulles. Sa passion, c'est les chevaux, il aime sillonner les chemins pour aller les voir dans les parcs. Ses meilleurs souvenirs c'est les années 1970 : les bals, les fêtes où ils allaient danser avec son épouse et ses amis. Tous les lundis à midi il y avait la "danse du coq" : une tombola et l'heureux gagnant recevait le coq.

Ses petits-enfants : Jérôme né en 1988 et Audrey née en 1994 et ses arrière-petits-enfants : Charlotte née en 2013 et Louis né en 2017 font le bonheur de Guy et Paulette.

Nous remercions M. et Mme Lamboulé pour leur accueil chaleureux et nous leur souhaitons une bonne continuation, toujours bien entourés de leur famille.



IMPOSITION / ASSAINISSEMENT

1) Redevance d'assainissement collectif : tarif inchangé pour 2018

Par délibération du 29 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier le tarif :

- part fixe à 50 euros,
- part variable à 1.365 euro par mètre cube, la base de calcul étant le volume d'eau qui a été consommé en 2017.

La facture sera adressée au printemps prochain aux habitants concernés, c'est-à-dire à ceux dont le logement est situé en zone d'assainissement collectif. Ceux dont le logement est situé en zone d'assainissement autonome (non collectif) ne seront donc pas redevables. Le montant global inclura la TVA et les autres redevances reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Rappel :

Je ne jette pas d'huiles alimentaires ni d'huiles mécaniques dans l'évier ni dans les caniveaux.

Je ne jette pas de lingettes, tampons, serviettes hygiéniques dans les toilettes.

Je dépose les produits toxiques et les produits dangereux à la déchetterie.

Je ne jette rien dans les bouches d'égout.

2) Taux d'imposition

Par délibération en date du 7 avril 2017, les taux d'imposition communaux restent inchangés :

- Taxe d'habitation : 13,94%
- Taxe foncière bâti : 6,97%
- Taxe foncière non bâti : 14,21%
- Contribution foncière des entreprises : 16,28%

3) Tarif des concessions

Pour rappel, les tarifs des columbariums sont fixés à :

- 250 € pour 10 ans
- 350 € pour 15 ans
- 610 € pour 30 ans

Les tarifs des concessions, dites sont fixés à :

- 77 € pour 15 ans
- 115 € pour 30 ans
- 153 € pour 50 ans

4) Tarif de location des salles communales

a) Salle du Pressoir

La salle du Pressoir a une capacité de 80 personnes. Elle se compose d'une pièce principale, d'une cuisine avec four, plaques chauffantes, congélateur, évier, lave-vaisselle et de sanitaires. Son tarif est fixé à 150 euros avec la cuisine et 110 euros sans la cuisine.

b) Salle d'Ecole

La salle d'Ecole a une capacité de 30 personnes. Elle se compose d'une pièce principale, d'une cuisine avec petit four, micro-ondes, évier et de sanitaires. Son tarif est fixé à 30 €.

INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration de travaux

Nous vous remercions de venir consulter la mairie avant tout travaux.

Intoxication au monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone apparaissent la plupart du temps :

- Lors d'un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière notamment) et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- Lors d'un défaut d'aération du logement,
- Lors de l'utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver :

- Vérifier vos installations de chauffage : pour chauffer votre logement en toute sécurité, vous devez chaque année, avant que l'hiver arrive, faire vérifier et entretenir vos installations de chauffage.
- Aérer votre habitation : une quantité insuffisante d'oxygène dans l'air due à une entrée d'air bouchée, une pièce calfeutrée, une aération trop faible peuvent provoquer un dégagement de CO. Il est donc important d'aérer au moins dix minutes par jour son habitation.
- Repérer les symptômes : maux de tête, fatigue inhabituelle, accompagnés de nausées et/ou vomissements.
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone (en plus du détecteur de fumée)

Site Internet de la commune

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter à tout moment l'ensemble des comptes rendus municipaux sur le site Internet de la commune : www.vigneulles.mairie54.fr.

Bruits de voisinage

Les habitants doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de troubler la tranquillité du voisinage (bruits d'animaux, d'appareils ménagers...)

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants (perceuse, tondeuse à gazon...) sont autorisés :

- en semaine de 8h à 20h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Propreté du village

En dehors du jour de collecte des ordures ménagères, chacun est prié de mettre en discrétion son conteneur.

La propreté de notre village repose avant tout sur notre comportement. Chaque propriétaire de chien doit ramasser les excréments de son fidèle compagnon.

INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE (CC3M)

Inscriptions sur la liste de diffusion des manifestations du territoire de la CC3M

Nous recevons en mairie, par courrier électronique, des informations des associations du territoire de la nouvelle Communauté de Communes, pour leurs animations (vide-greniers, spectacles, sorties, activités...)

Ne pouvant techniquement tout imprimer, distribuer ou même afficher, nous vous proposons de vous inscrire sur une liste de diffusion pour les recevoir sur votre messagerie. Pour cela, il suffit de d'envoyer un mail à : mairie.vigneulles@gmail.com et d'indiquer en objet : **pour liste de diffusion des associations.**

Emploi et formation

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, consulter les offres d'emploi, rechercher une formation, un emploi ou bien encore actualiser votre dossier Pole emploi, la CC3M propose, par l'intermédiaire de M. Payeur de vous accompagner :

- Soit par téléphone au 03 83 75 71 55
- Soit par mail missionemploi@cc3m.fr

Il assure ses permanences 21 rue Saint-Dominique à Blainville-sur-l'Eau les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Accès à la déchetterie

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la carte d'accès à la déchetterie intercommunale est obligatoire. Cette déchetterie est située à la sortie de Blainville-sur-l'Eau, sur la gauche, près du garage Peugeot.

Vous pouvez faire une demande de carte directement au bureau de la CC3M, situé 4 rue de la Meurthe, à Mont-sur-Meurthe ou en mairie.

Pour rappel, le nombre de passages par an est limité à 20.

Faire des économies d'énergie ? Isoler votre maison ?
Un service de conseil et d'accompagnement
Gratuit pour les habitants !

Le Pays du Lunévillois porte un vaste projet de développement de rénovation énergétique pour les logements privés : la Plateforme Locale de Rénovation Energétique.

En partenariat avec l'**ADEME** et la **Région Grand Est**, ce projet associe toutes les **Communautés de communes** du Pays!

L'objectif est très simple : informer et sensibiliser les habitants (propriétaires occupants ou bailleurs) sur leur consommation d'énergie et les rendre attentifs à l'intérêt d'une rénovation énergétique.

Dans un premier temps, ce service propose de vous accompagner dans vos questionnements sur votre consommation d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...). Cela vous aidera à mieux les comprendre et les maîtriser.

Dans un second temps, si vous désirez vous engager dans des travaux de rénovation, un accompagnement gratuit vous sera proposé tout au long des étapes de votre projet : diagnostic énergétique initial, choix des travaux, analyse des devis, exécution et la réception des travaux et surtout un **accompagnement** pour les aides financières dont vous pourriez profiter.

Comment faire ?

Prenez contact avec la Communauté de communes de Meurthe-Mortagne-Moselle : un premier questionnaire vous sera transmis pour obtenir les renseignements sur votre logement et sur votre démarche.

Après retour de ce questionnaire, vous serez contacté par un technicien pour fixer un rendez-vous à votre domicile et réaliser un diagnostic. Il vous sera délivré un rapport (**PASS'ECO ENERGIE**).

C'est le point de départ de votre réflexion : il vous éclaircira sur les éventuels travaux à envisager, sur les montants des investissements mais aussi sur les économies que vous pourrez gagner.

Vous disposez alors de toutes les informations pour engager des travaux sur de bonnes bases ou reporter votre projet de rénovation.

Le but de cette opération est d'éviter que les particuliers ne fassent de mauvais choix et n'effectuent des dépenses inutiles dans leur projet de rénovation.

Contact CC3M : 03 83 71 43 62 – M. TROCHAIN Cédric.

Déchets Ménagers : harmonisation en 2019

La CC3M a lancé une étude relative à l'harmonisation des services de déchets ménagers. Ceux-ci fonctionnent jusqu'à présent dans les périmètres des anciennes intercommunalités (Bayonnais, Mortagne et Val-de-Meurthe). Les résultats de cette étude devront être rendus pour le mois de juin 2018. Il s'en suivra une nouvelle organisation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Prise de compétence Petite Enfance

Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes a pris la compétence Petite Enfance. Les structures d'accueil existantes continuent de fonctionner dans les mêmes conditions.

MULTI-ACCUEILS¹

Vous cherchez une structure d'accueil pour votre enfant ?

La CC3M vous propose cinq multi-accueils :

- Pour les enfants de 10 semaines à 6 ans,
- Pour des accueils réguliers, occasionnels ou en urgence,
- Pour un accueil toute la semaine, quelques jours, quelques heures.

Les tarifs des multi-accueils

Les barèmes et modes de calcul des participations familiales sont fixés par la caisse d'allocations familiales sur la base des ressources imposables et du nombre d'enfants de la famille.

Pour connaître l'estimation de votre facture de crèche, utilisez le simulateur proposé par le site Mon-enfant.fr :

<http://mon-enfant.fr/web/guest/tarification-garde-enfant>

Pour s'inscrire et connaître le fonctionnement des multi-accueils

Contactez directement les directrices des multi-accueils (contacts ci-après) :

¹ Multi-accueils = structure de garde combinant des places de crèche (garde régulière et permanente), et des places en halte-garderie (garde irrégulière et occasionnelle)

Les adresses et horaires des multi-accueils

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des multi-accueils Les P'tits Mousses, Bergamote et Les Loupiots a été transférée à la CC3M par les communes de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières.

LES P'TITS MOUSSES

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h00 à 18h30.

22 rue du Rendez-Vous 54360 Blainville- sur- l'eau

03 83 75 04 59

lesptitsmousses@cc3m.fr

Directrice : Madame GAUTRIN

BERGAMOTE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18h30.

rue du Presbytère 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52

bergamote@cc3m.fr

Directrice : Madame GRANDJEAN

LES LOUPIOTS

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 70 90 28

lesloupiots@cc3m.fr

Directrice : Madame CAMBAZARD

MIRABEL'ANGE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

5 rue des Hauts Fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28

mirabelange@cc3m.fr

Directrice : Madame DANGIEN

FRIMOUSSE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

rue de l'Ecole 54830 Gerbéviller

03 83 71 16 58

admr.frimousse@fede54.admr.fr

Gestion par l'ADMR Mortagne

Directrice : Madame HOUTH

Le Village à Bascule

Le Village à Bascule propose son festival les 11, 12, 13 mai 2018 à Froville.

Le Village à Bascule, c'est quoi ?

C'est une association créée en 2013 à l'initiative d'un collectif à Gerbéviller qui a défini 4 objectifs :

- Créer du lien social
- Agir dans une démarche de co-construction
- Développer l'accès à la culture pour tous
- Soutenir la création artistique locale

Impliquer les acteurs du territoire aux prises de décision est un point essentiel du projet. La participation se fait à tous les niveaux et tout au long du processus de création du projet.

Les actions portées par l'association **basculent** tous les deux ans, d'une intercommunalité à l'autre, au sein du Pays du Lunévillois. Cette année, c'est le territoire de la jeune CC3M qui est le centre des actions autour du festival. Des réunions publiques font émerger des projets et des actions concrètes : des ateliers participatifs (musique, théâtre, photo, constructions...) et un festival de musique, cirque et arts de la rue.

Chacun peut rejoindre ces ateliers à tout moment. Pour cela, il suffit de prendre contact avec le Comité de Pilotage de l'association pour s'informer des projets en cours ou en devenir :

Un site internet : www.levillageabascule.fr

Un courriel : levillageabascule@gmail.com

Un téléphone : 06.17.94.51.48 (Rémi MOREL)

Une adresse : 2, rue du Barrois – 54830 GERBEVILLER

ETAT CIVIL

Sont venus s'installer au village :

Adélaïde BOUR, Julien HERMENT et leur fille Annaë au 36 Grand-Rue

Arnaud BIQUILLON au 24 Grand-rue

Mickaël MEYER-ZAMRYKOT au 59 Grand-Rue

Madison ROBERT, Stanislas LANGUET au 10 place du Groupe Lorraine 42

Sont nés :

Eléa TOUVENOT, le 16 novembre 2016

Louis LAMBOULE, le 29 janvier 2017

Gabriel MANGEOT, le 18 décembre 2017

Se sont mariés :

Aloïs STENZEL et Guillaume PETIT, le 29 avril 2017

Aurélie BAUMGARTEN et Christian COUCHOT, le 27 mai 2017

Nathalie PAILLET et Stéphanie ORIAS, le 24 juin 2017

Pour information, la commune est compétente pour recevoir un **Pacte Civil de Solidarité (PACS)** depuis le 1^{er} novembre 2017. A noter que le recours à un notaire est toujours préconisé lorsque les contractants d'un PACS disposent d'un certain patrimoine.

Nous a quittés :

M. Roland SIMONIN, le 16 novembre 2017